

S'Bindrer Dorf Blatt'l

01/2025

Janvier - Février - Mars - Avril



Le Maire Christian MEMHELD,
les Adjoints, les Conseillers Municipaux,
et le Personnel Communal
vous souhaitent une

COMMUNE DE
BINDERNHEIM



**Bonne et Heureuse Année
2025**



mairie@bindernheim.fr

RETOUR EN IMAGES

Le canal sous la neige



Vendredi 6 décembre : Concert des enfants de l'école organisé par les enseignantes et l'APEPA



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Mes adjoints, l'ensemble du conseil municipal, le personnel communal, le personnel enseignant ainsi que M. le Maire de Rouffignac Raymond Marty se joignent à moi pour vous exprimer nos meilleurs vœux ainsi qu'à l'ensemble de vos familles et proches.

Que chaque jour de cette nouvelle année 2025 soit une promesse de joie et de découvertes. Que des moments partagés avec vos proches soient remplis d'amour et de rires, que les défis soient sources d'inspirations et que chaque instant soit l'occasion de créer de merveilleux souvenirs. Je vous adresse au nom de toute l'équipe, mes meilleurs vœux pour un avenir empreint de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, dans la solidarité et le bonheur partagé.

En 2024, nous avons renforcé notre secrétariat avec la création d'un poste d'agent d'accueil et la personne retenue est Mme Charlen Rouzier qui nous a rejoint début octobre et par qui vous serez également reçu en mairie pour vos différentes demandes. Nous avons également embauché Mme Christelle Jardel en tant qu'ATSEM et Mr Isa Alhila qui remplace temporairement un de nos agents communaux absent pour quelques mois. Je souhaite en votre nom, la bienvenue à ces personnes qui travaillent sans relâche pour le bien de notre collectivité.

Le recensement réalisé début 2024 a confirmé le nombre d'habitants de Bindernheim qui est actuellement de 1061.

Côté travaux, nous avons créé 6 parkings au niveau de la rue de la Dordogne avec l'aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite à l'arrêt de bus à l'intersection rue du Sel/rue de la Dordogne. La couverture de la mairie a été refaite courant du mois de juin avec l'ensemble des chiens assis. Les travaux de voirie de la rue des Roseaux ont été finalisés juste avant la fin de l'année.

L'année 2024 fut également celle des Jeux Olympiques où nous avons eu l'honneur d'inaugurer le stade en « stade du Leh - Stéphanie Frappart » en présence de cette dernière. De plus, courant de l'été trois soirées de diffusion des jeux furent programmées avec l'amicale des sapeurs-pompiers. Lors de la clôture nous avons également eu le plaisir d'accueillir « Phryge », la mascotte officielle des Jeux Olympiques.

Pour la rentrée scolaire nous avons également doté notre école de tableaux interactifs ainsi que de nouveaux ordinateurs pour les institutrices.

Je me permets de revenir à nouveau sur les écluses provisoires mises en place à l'entrée du village en venant de Hilsenheim. Une nouvelle fois, le week-end dernier un conducteur mal intentionné a détérioré une bonne partie des plots côté Sud. Malheureusement, ces plots sont loués et seront donc facturés à la commune. Que cela fasse réfléchir l'auteur de ces faits !!

Le projet essentiel pour 2025 et même au-delà sera la réhabilitation de notre complexe sportif avec une éventuelle extension côté Nord, si les finances le permettent. Depuis quelques mois, nous travaillons avec l'architecte sur plusieurs solutions en collaboration avec les associations utilisatrices. Nous souhaitons trouver un compromis afin de satisfaire au mieux les utilisateurs tout en respectant un budget possible à financer pour notre collectivité.

En partenariat avec la communauté de communes, maître d'ouvrage pour la construction du périscolaire, nous allons travailler sur la désimperméabilisation de la cour d'école tout en créant plusieurs zones ombragées.

D'autres chantiers sont également prévus cette année, tel que la réfection de l'enrobé de la rue de Sundhouse après les travaux de remplacement de la conduite d'eau par le SDEA. La mise en place d'une signalétique en partenariat avec les artisans du village qui ont donné leur accord, ainsi que des bâtiments communaux.

Bonne et heureuse année 2025 à tous !

Votre Maire
Christian MEMHELD



CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux se sont réunis 4 fois en séance de conseil municipal et plusieurs fois en réunion des diverses commissions. Ci-dessous les résumés des délibérations. Les comptes rendus peuvent être consultés en mairie ainsi que sur notre site internet : www.bindernheim.fr

En bref, séance du 16 septembre 2024

64. TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultat sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meubles non affectés à l'habitation principale ;

ADOpte A L'UNANIMITE

65. REVISION LOYER ET DECOMPTE DE CHARGES LOGEMENT SUD

M. le Maire explique qu'il convient de procéder à la révision du loyer du logement Sud ainsi qu'au décompte des charges. Pour rappel, le locataire verse 130 € d'acompte par mois sur les charges qui sont les suivantes :

- Les frais de chauffage (gaz)
- Les frais d'eau et d'assainissement
- La redevance pour les ordures ménagères

Tout d'abord concernant la révision du loyer, le locataire verse actuellement un loyer de 660,57 € par mois. Selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2024, qui implique une augmentation de + 3,50 %, le montant du loyer s'élèverait à 683,68 €.

Ensuite, le Maire présente le récapitulatif des consommations pour les charges :

- Les frais de chauffage (gaz) : 696,60 €
- Les frais d'eau et d'assainissement : 380,71 €
- La redevance pour les ordures ménagères : 297,21 €

Soit un total de 1 374,52 € - (130 € x 12 mois de charges) = -185,48 € de charges à reverser auprès du locataire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE la révision du loyer du logement Nord qui passe à 683,68 € pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2025 ;

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à 1 374,52 € pour la période du 01/08/2023 au 31/07/2024 ;

CHARGE le Maire de procéder au reversement des 185,48 € pour les charges ;

FIXE le montant des charges à 120 € par mois en accord avec le locataire.

ADOpte A L'UNANIMITE

66. PANNEAU DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

M. GERBER Christian présente le projet de signalisation verticale qui a fait l'objet de plusieurs concertations notamment avec les entreprises locales.

En finalité, les entreprises qui souhaitent des lames passeront commande directement auprès du fournisseur. De cette manière, la commune n'aura pas à gérer des commandes multiples et des refacturations fastidieuses. La signalisation relative à la commune comprend les mâts, les lames pour les bâtiments et lieux publics, les massifs béton, les déplacements et la pose pour un total de 7 877,10 € HT soit 9 452,52 € TTC.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le devis de l'entreprise GERNER Signalisation pour un montant total de 7 877,10 € HT soit 9 452,52 € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents y afférents ;

ADOpte A L'UNANIMITE

67. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Le Maire explique que certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, il y a l'admission en non-valeur. Ce sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est précisé que l'admission en non-valeur n'exclut pas un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Le comptable public a transmis une demande d'admission en non-valeur de deux créances de 2021 et 2022 pour un total de 15,01 €.

Le Conseil Municipal, Considérant le caractère irrécouvrable des deux créances à hauteur de 15,01 € ; après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, DECIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

6541 – créances admises en non-valeur	
2021	00,01 €
2022	15,00 €

CHARGE le Maire de procéder au mandatement conformément aux crédits inscrits au budget 2024 ;

ADOpte A L'UNANIMITE

68. CONVENTION GRDF POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR A L'ATELIER COMMUNAL

Vu la nécessité d'installer un service de télérelève des compteurs gaz à l'atelier communal par GRDF ;

Vu le compte-rendu de visite technique en date du 16/08/2023 ;

Considérant que le service de télérelève sera implanté dans un bâtiment communal, il est

nécessaire d'établir une convention particulière.

Considérant que le clocher de l'église Saint-Ulrich n'est finalement pas adapté techniquement

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'installation d'un système de télérelève des compteurs gaz sur le mât de l'atelier communal par GRDF ;

APPROUVE la convention particulière AMR-131003-003 ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent ;

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024/39 du 13/05/2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

69. CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

DE CREER un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 17,5/35^{ème}, à compter du 07 octobre 2024 pour les fonctions d'agent administratif chargé de l'accueil ;

DIT que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique ;

FIXE la rémunération sur la base de l'indice brut : 367 indice majoré : 366 de l'échelle C1 ;
DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois.

ADOpte A L'UNANIMITE

70. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES TRAVAUX AU CHALET DES PECHEURS

Le Maire fait part d'une demande de subvention de l'AAPPMA de Bindernheim pour des travaux de rafraîchissement de façades du chalet des pêcheurs (crépi friable, fissures...). Le devis de l'entreprise HB peinture et décors des travaux s'élève à 8 221,87 € HT soit 9 044,06 € TTC. Le Maire soumet au débat cette demande. Finalement, il propose de verser une subvention sur une fourchette de 20 % à 25 % soit environ 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une subvention de 2 000 € à l'AAPPMA pour le rafraîchissement des façades ;

CHARGE le Maire de réaliser le versement sous réserve de présentation du dossier de

subvention complet et de l'acquittement de la facture.

POUR 11
ABSTENTION 01
CONTRE 00

ADOpte

En bref, séance du 21 octobre 2024

73. AVENANT A LA CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL ET DE GESTION ADMINISTRATIVE

Le Maire rappelle la délibération n°2024/48 du 17/06/2024 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la convention de mission d'assistance et de conseil pour le recrutement d'un agent d'accueil et de gestion administrative avec le CDG 67.

Finalement, la gestion des candidatures post entretien n'a pas été réalisée par le CDG 67 mais par la commune. C'est pourquoi, le présent avenant est soumis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE l'avenant n°1 de la convention du CDG 67 n°REC 006/BINDERNHEIM/2024 relative au recrutement d'un agent d'accueil et de gestion administrative ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant.

ADOpte A L'UNANIMITE

74. CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE POUR LA COUR DE L'ECOLE

Suite à la pré-étude réalisée par M. CHITTIER et vu l'avancement du projet du périscolaire, le Maire souhaite consulter des maîtres d'œuvre pour la réfection et la désimperméabilisation de la cour d'école. Au vu des montants estimés des travaux, la consultation est libre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE la consultation de plusieurs maîtres d'œuvre pour la réfection et la désimperméabilisation de la cour d'école ;
CHARGE le Maire de faire le nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

75. CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CANAL

Le Maire a sollicité la CCRM afin de procéder à l'extension de l'éclairage public dans la rue du Canal. Cette compétence relève de la CCRM, il est donc nécessaire d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage.

Pour rappel, la CCRM prend en charge 50 % des travaux d'extension à savoir 1 000 € HT par candélabre et 12,50 € HT par ml de réseau. En ce qui concerne ces travaux, le total s'élève à 4 501,00 € HT soit 5 401,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, APPROUVE la convention de fonds de concours avec la CCRM pour l'extension du réseau d'éclairage public dans la rue du Canal ;
APPROUVE les termes financiers ;
AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

76. INSTALLATION CHAUFFE-EAU EGLISE

Le Maire explique qu'un chauffe-eau a été installé à la sacristie par l'entreprise EST CHAUFFAGE pour un montant 867,00 € HT soit 1 040,40 € TTC.

Le Conseil de Fabrique s'est dit prêt à participer à ces travaux. Le Maire propose de refacturer le montant HT soit 867,00 €.

Le Conseil Municipal,
DECIDE de refacturer la somme de 867,00 € au Conseil de Fabrique pour l'installation d'un chauffe-eau à l'église ;
CHARGE le Maire de procéder à l'encaissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

77. DECISION MODIFICATIVE N°02/2024

Le Maire indique que la contribution au FPIC s'élève à 8 413 € en 2024. Il précise que les crédits inscrits au budget sont insuffisants.

Après l'exposé du Maire, il propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Comptes à débiter		Comptes à créditer	
6227 – frais d'actes et de contentieux	-3 500,00 €	73922 21 – FPIC	+ 3 500,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

80. VIDEOPROTECTION

Le Maire soumet la proposition d'installer la vidéoprotection dans la Commune. Il présente les offres reçues qui comportent 2 variantes :

- Solution radio
- Solution fibre

spécifiquement dédié à la vidéoprotection

Le système fibre est éligible à un subventionnement à hauteur de 50 % de la Région dans la limite d'un plafond de 40 000 €.

M. Christophe SOETE soulève 2 points : l'évaluation du risque et la pérennité des solutions dans le long terme. A ce jour, aucun risque précis n'a été détecté. Quant au système, les caméras ne sont pas liées à la technologie retenue. Finalement, au vu des éléments il indique que ce projet n'apparaît pas comme prioritaire. Point sur lequel Mme Jenny WANTZ le rejoint.

Le Maire passe au vote

POUR	03
ABSTENTION	01
CONTRE	04

Le Conseil Municipal,

ABANDONNE le projet de vidéoprotection sur la Commune ;

ADOPTE

81. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15, Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 04 au 15 novembre 2024 selon les modalités suivantes :

- Consultation sur le site internet de la commune
- Consultation en mairie aux horaires d'ouverture ou sur simple demande écrite
- Information par flash info à l'ensemble de la population
- Affichage dans le panneau d'information d'un avis

Les énergies concernées sont les suivantes :

- ✓ Production solaire voltaïque sur l'ensemble du territoire de la commune
- ✓ Production solaire thermique sur l'ensemble du territoire de la commune
- ✓ Géothermie surface (PAC) sur l'ensemble du territoire de la commune
- ✓ Méthanisation selon plan de zonage
- ✓ Hydroélectricité au niveau de l'écluse du canal du Rhône au Rhin

Le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération ;

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaire à la transition énergétique et à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

82. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2026

M. GERBER Christian présente l'état des coupes pour 2026 qui concerne les parcelles 12 (Erlen), 2 (Niederallmend) et 3 (Kappellenwald). Le volume estimé n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'état des coupes 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

83. PROGRAMME DES TRAVAUX ET DES COUPES 2025

M. GERBER Christian présente le détail des coupes à venir (prévisionnel) à savoir : 55 stères de bois non façonnés (parcelle 5) et 29 stères de produits accidentels pour l'adjudication. Le résultat d'exploitation net prévu est de 3 139 € HT (hors adjudication).

Concernant la partie travaux, il présente les différents postes : maîtrise d'œuvre pour 2 000 € HT et travaux (entretien du parcellaire, dégagement de plantations, travaux d'accueil du public, coupe pour l'adjudication) pour 8 010,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme des travaux 2025 mais se réserve le droit de diminuer les prestations en fonction du budget disponible ; AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

84. REGULARISATION AMORTISSEMENT

Le Maire explique qu'il y a eu un amortissement excessif (630 €) sur une subvention d'équipement qui concernait l'acquisition de matériel pour la Musique. Le Comptable Public souhaite régulariser la situation sous réserve d'une délibération l'y autorisant. Il s'agit d'une manipulation

comptable interne à la trésorerie, cela n'aura pas d'impact sur la comptabilité communale.

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal AUTORISE le Comptable Public à régulariser l'amortissement excessif de 630 € en diminuant le compte 280421 biens mobiliers, matériel et études et en alimentant le compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

85. AMORTISSEMENT BIEN IMMOBILIER

Vu les articles L. 2321-2-28°, L 2321-3 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Le Maire expose

Conformément à la réglementation, il convient de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée et imputée au compte 204412 pour la cession du terrain à la CCRM pour le futur périscolaire.

La durée d'amortissement de la subvention d'équipement doit être identique à celle du bien financé. Toutefois, en l'absence d'information sur l'amortissement du bien, la commune détermine le rythme d'amortissement qu'elle souhaite appliquer.

Les durées maximales d'amortissement, fixées par le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, modifiant l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont les suivantes :

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 15 ans pour les biens immobiliers ou des installations ;
- 30 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal FIXE la durée d'amortissement de la subvention d'équipement du terrain périscolaire de 15 000 € (n° d'inventaire TERRAINNU004) à 10 ans et ce à compter de 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

86. AMORTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Vu les articles L. 2321-2-28°, L 2321-3 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Le Maire expose

Conformément à la réglementation, il convient de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées et imputées au compte 2041512 pour l'extension

de l'éclairage public dans la rue des vergers (1 323,58 €) et de l'entrée Nord rue de Witternheim (2 440,80 €).

La durée d'amortissement de la subvention d'équipement doit être identique à celle du bien financé. Toutefois, en l'absence d'information sur l'amortissement du bien, la commune détermine le rythme d'amortissement qu'elle souhaite appliquer.

Les durées maximales d'amortissement, fixées par le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, modifiant l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont les suivantes :

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 15 ans pour les biens immobiliers ou des installations ;
- 30 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées pour l'extension de l'éclairage public dans la rue des Vergers (n° d'inventaire EP RUE VERGERS) et de l'entrée Nord rue de Witternheim (n° d'inventaire EPWITTERNHEIM) pour un total de 3 764,38 € à 1 an et ce à compter de 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

87. DECISION MODIFICATIVE N°03/2024

Vu les amortissements approuvés aux points n°84/2024 et n°85/2024 ;

Vu l'insuffisance des crédits inscrits au budget 2024 ;

Le Maire propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

	Comptes à débiter		Comptes à créditer	
D	6227 – frais d'actes et de contentieux	- 3 974,38 €	6811-042 – dotation aux amortissements incorporels et corporels	+ 3 974,38 €
R	280421-040 – Biens mobiliers, matériel et études	- 1 290,00 €	2804412-040 – Bâtiments et installations	+ 1 290,00 €
R	1328 – Subventions d'investissement autres	- 3 974,38 €	2804412-040 – Bâtiments et installations	+ 210,00 €
			28041512-040 – Bâtiments et installations	+ 3 764,38 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

88. AFFAIRE FONCIERE RUE DES ROSEAUX

Le Maire informe qu'une régularisation foncière est nécessaire chez M. RINGEISEN Sébastien. En effet, il s'avère qu'il y a une petite parcelle (0,08 ares) qui appartient cadastralement à ce dernier mais qui physiquement est rattachée à la voie publique. Le Maire explique que cette parcelle n'a aucun intérêt pour M. RINGEISEN, aussi il propose d'acquérir à l'euro symbolique ladite parcelle au concerné qui a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE la cession de la parcelle désignée ci-après à M. RINGEISEN Sébastien :

Section 4 - Parcelle n°162 Bachfeld-0,08 ares
AUTORISE le cas échéant, le Maire à établir un acte de vente en la forme administrative pour la cession puis l'élimination de la parcelle désignée ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Livre Foncier afin d'enregistrer la cession ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de

Bindernheim dans les actes passés en la forme administrative jusqu'à la fin du présent mandat

ADOPTE A L'UNANIMITE

[En bref, séance du 09 décembre 2024](#)

91. RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

En application des dispositions de la loi climat et résilience du 22 août 2021, le maire d'une commune dotée d'un PLU, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale doit présenter au conseil municipal, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire.

Conformément à l'article R.2231-1 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, ce rapport dresse le bilan de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), étant précisé que la méthodologie employée pour cet exercice est précisée dans ce même rapport. Il doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024 et porté sur la période 2021-2022-2023. Il doit plus précisément contenir :

Des données quantitatives :

- La consommation d'ENAF, en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre les types d'espaces (habitat, activité,

infrastructures, etc), et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert ;

- Les surfaces renaturées (transformation effective d'espaces urbanisés ou bâtis en ENAF).

Des données qualitatives :

- Toute information précisant l'évolution et le suivi de la consommation des espaces et l'artificialisation des sols, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées.

Une fois établi, le rapport donne lieu à un débat, suivi d'un vote, au sein du conseil municipal. Après adoption, il est transmis au préfet, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre ainsi qu'au président de la structure porteuse du schéma de cohérence territoriale (PETR).

Dans ce contexte, compte tenu de la complexité de cette opération et dans une logique de solidarité, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a confié à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme relative à l'évaluation de la consommation d'ENAF depuis 2021 à l'échelle des 18 communes du territoire. Elle correspond à la production des données quantitatives précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets Vu les articles L.2231-1 et R.2231-1 du code général des collectivités territoriales ; Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ; Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.101-1 ;

PREND ACTE du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols en sa séance du 09/12/2024 ;

EMET une réserve quant au permis d'aménager n° PA 067 040 23 R0001 pour le futur lotissement lieudit Gatterfeld, pour lequel la totalité de la surface a été prise en compte soit environ 2 ha alors que seule la 1^{ère} tranche d'environ 1 ha sera réellement aménagée dans un premier temps ;

ADOPTE favorablement le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ;

DIT qu'en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé seront transmis au préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin, au président du conseil régional, au président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, au

président du PETR Sélestat Alsace Centrale ainsi qu'aux observatoires locaux de l'habitat et du foncier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

92. ELEVATEUR DE PERSONNES MAIRIE

Le Maire signale que l'élève PMR de la mairie est hors d'usage depuis peu. A cet effet, plusieurs entreprises ont été consultées pour faire une offre. M. MARTIN Daniel présente le résultat de cette consultation :

- AMS de Wiwersheim : 23 495,19 € HT
- FELLER Industries à Soultz : 36 758,55 € HT
- REHA-TRANS à Wolfgantzen : 19 252,00 € HT
- WONDER MAKERS à Illkirch Graffenstaden : 18 483,41 € HT

Mme DISCHLI Claire demande s'il ne serait pas possible de créer une rampe d'accès. En raison de difficultés techniques (longueur, accès à l'arrière de la mairie, dérogation...) et d'un surcoût conséquent il est préférable de se tourner vers la solution d'une plateforme élévatrice verticale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le remplacement de l'élève PMR afin de respecter l'accessibilité de la mairie ;

DECIDE de retenir le devis de la société WONDER MAKERS pour un total de 18 483,41 € HT ;

AUTORISE le Maire à passer commande et à effectuer toutes les démarches nécessaires ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

93. HONORAIRES PRE-ETUDE COUR DE L'ECOLE

Le Maire soumet les honoraires de M. CHITTIER Philippe pour la pré-étude de la désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école. Le chiffrage s'élève à 5 280,00 € HT soit 6 336,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les honoraires de M. CHITTIER Philippe pour le montant susmentionné.

ADOPTE A L'UNANIMITE

94. ACQUISITION DE CAMERAS DE CHASSE

Le Maire fait part du besoin d'acquérir des caméras de chasse afin de prévenir les dépôts sauvages sur le ban communal. La Brigade Verte sera chargée d'obtenir les accréditations auprès de la Préfecture et de la pose sur demande de la commune. Le matériel (recommandé par la Brigade Verte) comprend les caméras pour 184,99 \$ (HKD) ainsi que des câbles autobloquants pour 80,70 €. Pour des raisons pratiques, et à titre exceptionnel, M.

GERBER Christian, Adjoint au Maire se charge de l'acquisition pour le compte de la Commune de Bindernheim.

Le Conseil Municipal,
APPROUVE l'acquisition de 2 caméras chez GardePro pour un montant de 184,99 \$ (HKD) ;
APPROUVE l'acquisition des câbles autobloquant chez photo.univers pour un montant de 80,70 € ;
APPROUVE le remboursement des frais cités ci-dessus à M. GERBER Christian, Adjoint au Maire,
CHARGE le Maire de procéder au remboursement sous réserve d'établir un certificat administratif mentionnant la conversion des dollars Hong-Kong en euros à la date d'achat du matériel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

95. GROUPEMENT DE COMMANDES CDG 67 : MISE A JOUR DUERP

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune de Bindernheim dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour

l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

PRECISE que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

96. RENOVATION ET EXTENSION SALLE MULTI-ACTIVITES : CHOIX DES BUREAUX DE CONTROLE

AJOURNE



S' BINDRER CARNET

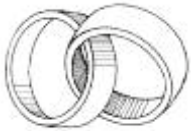
Retro 2024

La cigogne a déposé de beaux petits cadeaux dans les roses et les choux de quelques familles de notre village

RIDZON Liam	le 18/02/2024 au 16 rue de Wittisheim
BISCHOFF Agathe	le 24/02/2024 au 2a rue de le Forêt
GASSER Andrea	le 23/03/2024 au 4a rue de Diebolsheim
ROESCH Louise	le 29/03/2024 au 20a rue du Postweg
KOEGLER Tom	le 08/05/2024 au 1a rue de Wittisheim
HEINRICH Louise	le 18/06/2024 au 1a rue de l'Etang
MEZI Chloé	le 19/06/2024 au 15 rue de la Dordogne
SCHAEFFER Lise	le 22/07/2024 au 7 rue des Mirabelles
NOPRE Milann	le 22/07/2024 au 6 rue des Acacias
FUNGER Hailey	le 07/08/2024 au 3 rue du Leh
SCHALK Malgot-Louise	le 13/08/2024 au 8 rue du Buhly
VIRGILI Ethan	le 31/08/2024 au 7 rue du Postweg
SCHMITT MUTHS Noah	le 17/10/2024 au 3c rue du Sel
WOLLENBURGER Maé	le 22/10/2024 au 8 rue des Ormes
LAUFFER FISCHER Gabin	le 10/12/2024 au 25b rue de Diebolsheim



Des couples se sont unis par le mariage. Félicitations, et tous nos vœux de bonheur.



25/05/2024	BOSSHARD Olivier & SCHUWER Elodie
06/07/2024	VILLATTE Yanni & TAVERNIER Solène
17/08/2024	MARTIN Clément & WICK Pauline
23/11/2024	ROETTELE Benjamin & DAUTEUILLE Julie

Noces d'or : 50 ans de vie commune

24/05/2024	GARGOWITSCH Jean Marie et Christiane
26/07/2024	FUCHS Patrice et Leonette
14/08/2024	GARCIA Ricardo et Evelyne
25/10/2024	ACKERER Jean Paul et Marie Christine

Le malheur a frappé certaines familles de notre village.

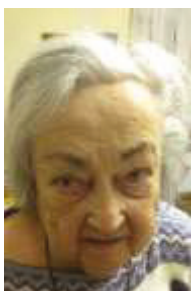
Nous leur présentons nos condoléances les plus sincères et leur assurons l'expression de notre profonde sympathie.

M. SCHALK André le 24 janvier 2024 à SELESTAT
M. BECKER Marc le 29 janvier 2024 à BINDERNHEIM
M. HOFFER André le 15 juillet 2024 à BINDERNHEIM
Mme RIDZON Marguerite née BUEB le 17 octobre 2024 à HILSENHEIM
Mme LAEMMEL née ROHMER le 05 décembre 2024 à SAINTE MARIE AUX MINES

Comme il est de coutume, la commune a offert cette année le traditionnel panier garni aux grands séniors qui ont eu la joie de fêter soit leurs 80, 85, 90 ou 95 ans.

90 ans

Mme MARTIN Monique
née Schmitt le 08.08.1934



85 ans

Mme KORMANN Rose
née Schalck le 20.02.1939



85 ans

Mme MEMHELD Eugénie
née Kutt le 02.07.1939



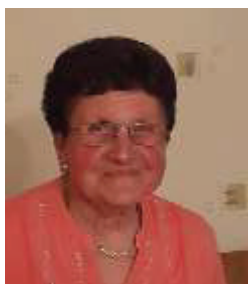
85 ans

Mme LUDWIG Antoinette
née Imbs le 06.12.1939



80 ans

Mme RINGEISEN Hélène
née Kutt le 08.05.1944



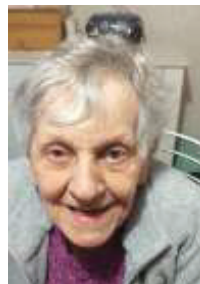
80 ans

Mme SCHALK Brigitte
née Maas le 30.08.1944



80 ans

Mme SUHR Mariette
née Higel le 13.09.1944



80 ans

Mme BITTINGER Alphonse
née Wollenburger le 31.10.1944



80 ans

M. WOLLENBURGER Bernard
né le 12.11.1944



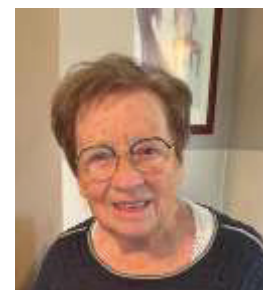
80 ans

M. TESKE Wolfgang
né le 12.11.1944



80 ans

Mme IMBS Françoise
née SCHALK le 19.12.1944



Nos doyens en début 2025

Mme SOSSLER Sophie née SCHMITT le 23.08.1925



M. MEMHELD Pierre né le 20.06.1935





ELSA, votre réseau de transport en Alsace Centrale

Dès 2025, le PETR Sélestat Alsace Centrale déploie ELSA, votre nouveau réseau de transport dans toutes les communes du territoire. L'ambition est de faciliter vos déplacements, qu'ils soient quotidiens, réguliers ou occasionnels.

DES LIGNES RÉGULIÈRES POUR VOUS DÉPLACER DE 05H00 À 21H00 !

Du lundi au samedi, découvrez les lignes régulières du réseau ELSA :

- A** Châtenois ↔ Ebersheim
- B** Scherwiller ↔ Muttersholtz
- C** Orschwiller ↔ Baldenheim

Afin de faciliter vos trajets, vos titres de transport ELSA vous permettent également de vous déplacer sur les **lignes régulières FLUO** de la région Grand Est :

- 510** Villé ↔ Sélestat
- 520** Marckolsheim ↔ Sélestat
- 530** Sundhouse ↔ Sélestat

UNE LIGNE DÉDIÉE POUR LES PERSONNES TRAVAILLANT EN HORAIRES POSTÉS

Nouvelle sur le territoire, nous avons le plaisir de vous présenter **la Ligne D**. Celle-ci a pour objectif de permettre aux salariés travaillant en horaires postés de rejoindre des entreprises situées entre Sélestat et Lièpvre.

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

En complément de l'offre de transport régulière, notre **service de transport à la demande TAD** et pour les personnes à mobilité réduite (TPMR) offre à toutes les communes du territoire une solution de mobilité de **05h00 à 21h00**. Il sera désormais possible de réserver votre trajet via une application mobile « **ELSA TAD -TPMR** », jusqu'à **1h30** avant votre départ !



POUR DÉCOUVRIR NOTRE SERVICE TAD, SCANNEZ-MOI

8 LIGNES SCOLAIRES

ELSA, c'est aussi un réseau de **lignes scolaires**, offrant des solutions de transport aux plus jeunes.

Faisons route ensemble dès maintenant !

AGENCE ELSA

7 Rue du Marteau 67600 Sélestat

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00

03 88 57 70 70 • bonjour@elsa-mobilites.fr

elsa-mobilites.fr



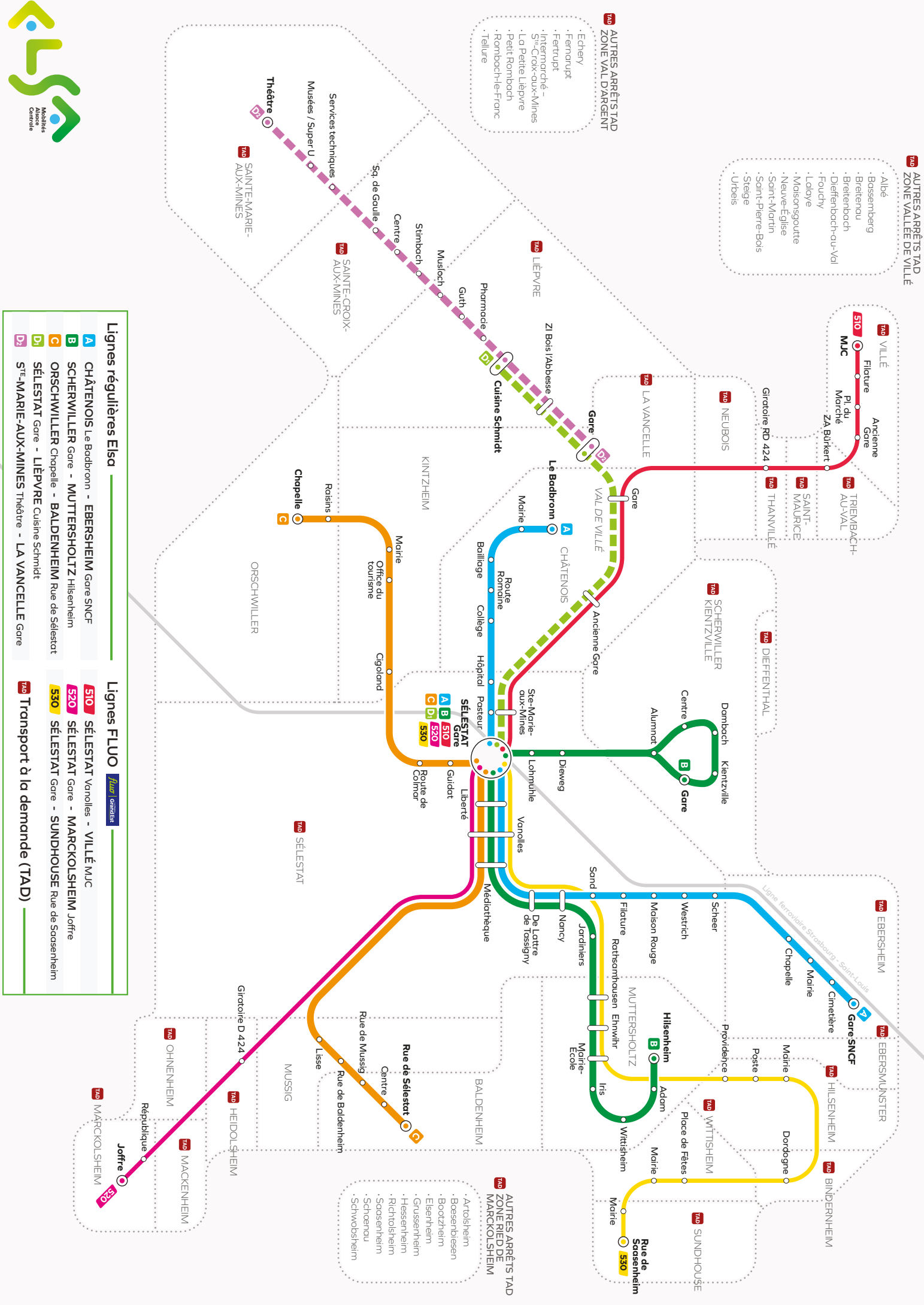
Lignes régulières Elsa

- A** CHÂTENOIS - Le Badbronn - EBERSHEIM gare SNCF
- B** SCHERWILLER Gare - MUTTERSCHOLTZ Hilsenheim
- C** ORSCHWILLER Chapelle - BALDENHEIM Rue de Sélestact
- D** SÉLESTAT Gare - LIÉPVRE Cuisine Schmidt
- D2** S^{TE}-MARIE-AUX-MINES Théâtre - LA VANCELLE Gare

Lignes FLUO *flux généraliste*

- 510** SÉLESTAT Vanolles - VILLÉ MJC
- 520** SÉLESTAT Gare - MARCKOLSHEIM Joffre
- 530** SÉLESTAT Gare - SUNDHOUSE Rue de Saasenheim

Transport à la demande (TAD)



Autres Arrêts TAD Zone Vallée de Ville

- Albé
- Rosemberg
- Breitenou
- Breitenbach
- Diefenbach-ou-Vai
- Fouchy
- Lolaye
- Maisonsgoutte
- Neuve-Eglise
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-Bois
- Steige
- Urbeis

Autres Arrêts TAD Zone Val d'Argent

- Echery
- Ferruqup
- Intermarché
- S^{te}-Croix-aux-Mines
- La Petite Lièpvre
- Petit Rombach
- Rombach-le-Franc
- Tellure

Autres Arrêts TAD Zone Ried de Marckolsheim

- Artolsheim
- Baesenbiesen
- Bootzheim
- Elsenheim
- Grussenheim
- Hessenheim
- Richolsheim
- Saasenheim
- Schoerou
- Schwobsheim

Rencontre avec le Sous-préfet

Le 6 novembre 2024, le nouveau Sous-préfet de Sélestat-Erstein M. Michel ROBQUIN s'est rendu à Bindernheim.

Après une présentation de la commune, cette réunion a permis d'échanger sur plusieurs sujets : la vie associative et culturelle, le tissu économique, les travaux à venir,...

Le sous-préfet très attentif à nos besoins, nous a assuré de son soutien pour les manifestations et les travaux à venir.



Sharlen ROUZIER en mairie de Bindernheim



« Je m'appelle Rouzier Sharlen et je suis ravie de rejoindre la commune de Bindernheim en tant que secrétaire de mairie, poste que j'occupe depuis octobre 2024.

De nature souriante, je suis enthousiaste à l'idée de contribuer au

bon fonctionnement de notre administration et de servir au mieux nos citoyens.

Je suis impatiente de collaborer avec vous et de vous rencontrer à la mairie. »

Monument du 3^{ème} millénaire

Le mémorial a été inauguré le 31 décembre 2000 à minuit, soit déjà 25 ans.

Les membres de l'association Génération des Jeunes de Bindernheim avaient décidés de marquer l'entrée dans le troisième millénaire. La construction d'un monument qui dans les fondations contiennent les photos de tous les habitants du village en 2000.

Ce monument sera ouvert qu'en 2100 pour exposer les photos en mairie.



Tableaux Blancs Interactifs

La commune a acquis 2 tableaux blancs interactifs pour l'école d'un montant de 13400€ HT. Une subvention de la CeA de 3500€ a été accordée.



L'ancien tableau vert à craies des classes MS-GS et CP est remplacé par un TBI.

Le TBI des CM 1-CM2 est changé par un nouveau plus fonctionnel.



Nouveaux Cerfas demandes d'urbanisme :



De nouveaux Cerfas concernant les demandes d'urbanisme, ont été mis en ligne depuis le 1^{er} janvier 2025.

Vous pouvez dès à présent les retrouver sur le site : <http://service-public.fr> ou dans votre mairie.

Nous vous rappelons également que vous pouvez déposer directement toutes vos demandes d'urbanismes en ligne via le site de téléservice à l'adresse suivante.

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

RENCONTRE AUTOUR DU PATRIMOINE

Le mercredi 26 février à 15h aura lieu à la mairie la prochaine rencontre autour du patrimoine. Nous partagerons l'histoire et les anecdotes de notre village.
Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.



SMICTOM

Devenez champions du tri !

Depuis 30 ans, grâce à l'engagement de chacun, la collecte sélective en Alsace Centrale contribue à protéger notre environnement. Chaque geste compte, et vous êtes déjà nombreux à bien trier vos déchets ! Ainsi chaque année plus de 60 kg d'emballages et de papier sont triés par habitant. Cependant, quelques erreurs persistent encore, notamment sur les types de déchets acceptés dans le bac jaune. Pour continuer sur cette belle lancée et éviter des problèmes pour le centre de tri, rappelons ensemble les bonnes pratiques.

Erreurs de tri courantes et solutions

Déchets	Risques	Où les déposer ?
Piles et accumulateurs (lithium)	Risque majeur d'incendie en centre de tri	En magasin ou en déchèterie
Électroménagers et câbles	Risque de déchirement des bandes et d'incendie	En magasin ou en déchèterie
Mouchoirs, essuie-tout, masques	Articles d'hygiène donc non recyclables	Dans le bac gris
Barres de fer, morceaux de bois	Risque de blesser les agents et d'endommager les machines	En déchèterie
Vêtements et chaussures	Non recyclables via le centre de tri	Dans les bornes textiles ou en déchèterie
Ficelles, bandes plastiques	Bloquent les convoyeurs	Dans le bac gris

Adoptez les bons gestes partout !

Grâce à vos efforts, nous pouvons préserver la qualité du tri et sécuriser le travail des agents du centre. Que ce soit à la maison, à l'école, au travail ou même lors de vos loisirs, le tri doit devenir un réflexe. Pensez aussi à réduire vos déchets en limitant les emballages, en privilégiant les produits réutilisables ou en achetant en vrac. Ensemble, faisons-en sorte que chaque geste compte pour un environnement plus propre et durable au quotidien.

Travaux

Les travaux de la rue des roseaux ont été terminés fin décembre 2024.



Avant



Après

Risotto Crémeux au Potiron, Bacon & Parmesan

Pour 4 personnes, voici les ingrédients nécessaires :

- 300 g de riz Arborio (riz spécial risotto)
- 500 g de potiron (en purée)
- 150 g de bacon fumé ou de lardons
- 1 oignon
- 1 litre de bouillon de légumes ou de volaille
- 1 verre de vin blanc sec (facultatif)
- 50 g de parmesan râpé
- 25 g de beurre
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- Sel et poivre au goût
- Quelques feuilles de sauge ou de thym frais pour la garniture (facultatif)



Étape 1 : Préparer les ingrédients

Commencez par couper le potiron en morceaux et faites-le cuire dans une casserole d'eau bouillante salée pendant environ 10-15 minutes jusqu'à ce qu'il soit tendre. Une fois cuit, réduisez-le en purée à l'aide d'un mixeur ou d'une fourchette. Réservez. Coupez le bacon ou les lardons en morceaux. Émincez finement l'oignon.

Étape 2 : Cuire le bacon et l'oignon

Dans une grande poêle, faites chauffer l'huile d'olive et le beurre. Ajoutez l'oignon émincé et faites-le revenir jusqu'à ce qu'il soit translucide. Ajoutez ensuite les morceaux de bacon et laissez-les dorer pendant environ 5 minutes. Le bacon doit devenir croustillant et libérer toute sa saveur.

Étape 3 : Préparer le risotto

Ajoutez le riz Arborio dans la poêle et faites-le revenir pendant 1 à 2 minutes jusqu'à ce qu'il devienne légèrement translucide. Si vous utilisez du vin blanc, c'est le moment de l'ajouter. Laissez-le s'évaporer en remuant régulièrement.

Étape 4 : Ajouter le bouillon

Versez progressivement le bouillon chaud (préalablement préparé) dans le riz, une louche à la fois, en remuant constamment. Attendez que le liquide soit absorbé avant d'ajouter la louche suivante. Répétez l'opération jusqu'à ce que le riz soit cuit mais encore légèrement al dente, cela prendra environ 18 à 20 minutes.

Étape 5 : Ajouter la purée de potiron et le parmesan

Une fois le riz cuit, incorporez la purée de potiron et le parmesan râpé. Mélangez bien pour obtenir une texture crémeuse et homogène. Rectifiez l'assaisonnement en ajoutant du sel et du poivre selon vos préférences.

Étape 6 : Dresser et servir

Servez le risotto chaud, garni de quelques feuilles de sauge ou de thym frais pour une touche de fraîcheur et de couleur. Vous pouvez également ajouter un peu plus de parmesan râpé pour encore plus de gourmandise.

BONNE DEGUSTATION !

Sucettes de pomme



Pour réaliser des sucettes de pomme il vous faut :

- Quelques pommes
- Du chocolat fondu (noir, blanc, au lait)
- Des fruits secs, décorations pâtisseries que vous avez dans le placard
- Des bâtons de glace

Réalisation

Couper des tranches de pommes dans la hauteur.
Planter le bâton de glace ou le pique à brochette dans l'épaisseur de la pomme
Tremper les tranches dans le chocolat fondu. Poser la pomme sur du papier cuisson.
Décorer comme bon vous semble en y ajoutant les fruits secs ou les décorations pâtisseries.

Faites-le avec vos enfants ou petits-enfants !

Rachel BISCHOFF

ASSOCIATIONS



CSU Bindernheim

La saison 2024-2025 a débuté avec le traditionnel marché aux puces qui s'est déroulé sous la direction du nouveau comité présidé par Marine SCHULTZ.

Quelques semaines plus tard, place au championnat. Le CSUB se compose de 10 équipes (6 équipes jeunes et 4 équipes seniors) et dispose d'une école de basket avec près de 30 enfants.



Deux bonnes nouvelles pour cette première partie de saison :

- SM1 : Invaincus
- U15F : passage en région

L'année 2024 s'est clôturée dans un moment de convivialité avec la fête de Noël qui s'est déroulée le 21 décembre.

L'année 2025 a débuté avec une formation premier secours pour nos entraîneurs et arbitres club.

Nous organiserons une soirée sponsors au mois de mars ou d'avril.



Vous pourrez retrouver nos équipes sur les terrains tous les weekends (hors vacances scolaires) ! De très belles affiches sont à venir, notamment chez les U15F qui vont se déplacer et recevoir la SIG, Nancy ou encore Charleville Mézières.

A noter, le marché aux puces 2025 aura lieu le 31 août.



La présidente du club, Marine SCHULTZ

FC Bindernheim



le FC Bindernheim organise le **07 mars** son carnaval avec le défilé nocturne dès **18 h 30** et ses 20 chars illuminés.

Départ du cortège mairie de Bindernheim.

A l'issue du défilé, Soirée carnavalesque à la salle polyvalente.

Le président remercie toutes les personnes qui font de cet événement depuis des années un vrai succès et rappelle surtout que cette manifestation a pour but premier de rassembler des gens afin de faire la fête dans la joie, la bonne humeur mais surtout dans la bienveillance.



Frédéric Hirsch
Président Fc Bindernheim

CONCERT DE PRINTEMPS

Comme tous les ans, la Musique Union vous invite à venir fêter le printemps en musique lors de son concert qui aura lieu :

le samedi 29 mars 2025 à 20 heures 15
à la salle polyvalente de Bindernheim.

La seconde partie du concert sera assurée par Les Z'Accords d'Eléon .

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre soutien et vos encouragements.



Donneur du sang



L'année 2024 s'est achevée avec deux collectes. L'une en octobre à Witternheim avec 39 dons et une en décembre à Bindernheim avec 49 dons.

Nous remercions bien sûr tous les donneurs pour leur générosité et leur dévouement et pour qui le don de sang est un réel geste vital.

Nous remercions également tous les jeunes donneurs pour leur courage en tendant leur bras pour la première fois. Que leur investissement dans cette mission qui peut sauver des vies, puisse envier de nombreux autres jeunes à s'impliquer en donnant leur sang.

Les prochaines collectes en 2025 auront lieu de 17h à 20h :

- Le 02 avril à Bindernheim au chalet des pêcheurs
- Le 04 juin à Witternheim à la salle des fêtes
- Le 06 août à Bindernheim au chalet des pêcheurs
- Le 1^{er} octobre à Witternheim à la salle des fêtes
- Le 03 décembre à Bindernheim au chalet des pêcheurs

Nous vous présentons à vous tous, nos meilleurs souhaits pour cette nouvelle année 2025. Qu'elle soit agrémentée de joies diverses, de petits et grands bonheurs et d'une bonne santé.

Nous souhaitons à tous les malades de garder espoir dans leur parcours de soins et que le don de sang soit pour eux une source d'espérance vers le chemin de la guérison.

L'équipe de bénévoles de la section de Bindernheim.

Calendrier des fêtes 2025 :

Janvier

05.01 Vœux de Maire
19.01 Fête Personnes Agées

Mars

07.03 Carnaval FCB
29.03 Concert de Printemps Musique Union

Mai

01 au 04.05 Déplacement Jumelage à Rouffignac
24.05 Journée Citoyenne
29.05 Concours de pêche individuel AAPPMA

Février

01.02 80ème Anniversaire de la Libération

Avril

02.04 Don du sang Bindernheim
06.04 Chasse aux Œufs APEPA
12.04 Elsassputz - Ramassage de Printemps

Mots Cachés

Sudoku



V V Y H X L E A B H G L F E V R I E R S
 G N H K C N Ç M Ç Z B P I W C T Z C W K
 L I H U V D G Ç W T X M N Q Ç M E H S N
 Ç Ç S V J N L P M H I V E R T C T A G W
 I F R O I D Y W J G T G C F A W D R C R
 D E A F B W A A I X J V Q L L Y E P D G
 A F M I E Q N V B I W I G N Z O E E Z P
 R H K H S V X P U V R X K Ç Z M C D H L
 C O S E I L D C D E C E M B R E P O B D
 O N X E G U Z V K G Q M I M W Z P O N X
 X Z R F E E M B B L T X B I F L H J M W
 X M S D N A G G O W F T W T H V L H U N
 I R M H U V Ç G V T S L L D U I L Q A W
 F M C Ç O D R K K T T F D L E E Y T J Z
 L U G E D C A I N F R E V X R B G O V R
 Y Z Y R U A E T N A M G S O O S K I Ç I
 Ç A Ç I O A Q F Z S L D Ç N A F A P E Ç
 H W J T D A V G Ç S F O N L Z J Z R X N
 J H I J Z O E A F D Ç E D T U X J A R C
 T F J O R L U G U O T I K N V Q U I E Z

	2				4		8
8		6	7	9			5
	9						
			3		4		5
		2		7	9		3
4					5		
	8	9					
5	3	4	6			8	
						7	

			3	1			6
		2			4	1	
	6	8	2				3
		6		3			
5	3	4			8		
	1						8
4	2		9				5
						6	
	8	1		7			

- | | | | |
|----------|---------|----------|------|
| HIVER | ECHARPE | DOUDOUNE | GEL |
| DECEMBRE | GANDS | NEIGE | SKI |
| JANVIER | BONNET | FLOCON | LUGE |
| FEVRIER | BOTTES | FROID | |
| MARS | MANTEAU | GLACE | |



Cherche & trouve



- | | | | | | | |
|---|----|---|-------|---|---|---|
| 5 | 14 | 9 | HIVER | 1 | 8 | 7 |
|---|----|---|-------|---|---|---|

RETOUR EN IMAGES

Dimanche 22 décembre : Concert de Noël de la Musique Union et de la Chorale Sainte Cécile



Dimanche 5 janvier : Vœux du maire



S' B I N D R E R C A R N E T

(70 ANS ET PLUS)

Anniversaires

Mois de Janvier

03.01.1953..... M. KUBIK Adolphe
04.01.1942..... Mme HOEGY Jeanne née SCHWEIN
09.01.1950..... Mme WOLFF Anne Marie née KESSENHEIMER
18.01.1948..... M. IMBS Jean-Paul
25.01.1954..... Mme SPAHN Martine
26.01.1953..... M. MOSSER Jean-Paul
27.01.1948..... M. UEBER Antoine
28.01.1940..... Mme MIESCH Marie-Louise
29.01.1943..... M. BESSEUX Jean
29.01.1955..... M. WUERTZER Jean-Pierre

Mois de Mars

01.03.1936..... Mme ADOLF Bernadette née EBER
01.03.1936..... Mme KUTT Léonie née HAEGELI
02.03.1937..... Mme HERR Irène née ALBRECHT
14.03.1950..... Mme SUTY Marianne
16.03.1933..... Mme OBRECHT Juliette née SIEGEL
21.03.1940..... Mme HAERREL Yvette
21.03.1950..... Mme KRETZ Pierrette née GASCHY
21.03.1951..... Mme SCHMITT Fernande née ALEXANDRE
24.03.1941..... M. CHEVASSU Alphonse
24.03.1955..... Mme LACROIX Josiane née VOEGELE

Mois de Février

02.02.1947..... Mme WOLLENBURGER Marie Antoinette née RISCH
08.02.1948..... Mme ADOLF Marie Sylvette
08.02.1940..... Mme WOLLENBURGER Marie née SIMLER
09.02.1952..... M. SCHNEIDER Rémy
12.02.1949..... Mme ROHMER Jacqueline née SCHALLER
15.02.1952..... M. ADOLF Pierre
19.02.1946..... Mme ACKERER Marie-Christine née SIEGEL
20.02.1939..... Mme KORMANN Rose née SCHALK
21.02.1951..... M. SCHALK Roger
26.02.1948..... Mme JOUGNOT Liliane née HAUSS
26.02.1949..... Mme UEBER Angèle née SIMLER
27.02.1942..... Mme HOFFER Irène née JAEGLI
28.02.1953..... M. HAMM Jeannot

Mois d'Avril

05.04.1932..... Mme CRIQUI Suzanne
09.04.1952..... Mme ANGST Denise née ADOLF
17.04.1950..... Mme WOLLENBURGER Jacqueline née SPITZ
21.04.1950..... Mme EDEL Suzanne née BATZENHOFFER
26.04.1951..... M. ECK Jean-Paul
28.04.1949..... M. BORTOT Joseph

Mariage

23.11.2024..... Mme DAUTEUILLE Julie et M. ROETTELE Benjamin

Noces d'Or (50 ans)

25.10.2024..... M. et Mme ACKERER Jean Paul et Marie-Christine

Naissances

17.10.2024..... Noah SCHMITT MUTHS (3c rue du Sel)
22.10.2024..... Mae WOLLENBURGER (8 rue des Ormes)
10.12.2024..... Gabin LAUFFER FISCHER (25b rue de Diebolsheim)

Décès

17.10.2024..... Mme RIDZON Marguerite née BUEB à Hilsenheim
05.12.2024..... Mme LAEMMEL Liliane née ROHMER à Sainte Marie-aux-Mines

Mairie de Bindernheim

2, rue du Sel
67600 BINDERNHEIM
Tél. 03 88 85 40 21
Fax 03 88 85 47 44

Standard téléphonique :
Lundi : 8h à 12h et 15h à 19h
Jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Urgence / Astreinte : Tél. 07 56 36 31 63

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h à 19h

Jeudi : 8h à 12h

Présence du Maire et des Adjoints :

Lundi : 17h à 19h ou sur rendez-vous

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Bindernheim/>

Site internet :

www.bindernheim.fr

Courriel :

mairie@bindernheim.fr

Appel d'urgences

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Appel Urgence Européen : 112

Gendarmerie nationale

100, rue Clémenceau

67390 MARCKOLSHEIM

Tél. 03 88 58 29 80

Rédaction : Daniel MARTIN, Christian GERBER, Denise ADOLF, Jenny WANTZ, Rachel BISCHOFF, Franck MATHIS
membres de la commission communication,
Christian MEMHELD, maire, Isabelle BAEHR, adjointe et Dorine BECK, secrétaire.